



# Mise en place de latrines publiques au Burkina Faso : quelles conditions pour assurer leur pérennisation ?

Discussion en ligne du 12 au 20 octobre 2020

## Introduction

Du 12 au 20 octobre 2020, le réseau ACTEA a organisé une discussion en ligne sur la réalisation et la gestion des latrines publiques au Burkina Faso.

Les objectifs poursuivis par cette discussion en ligne :

- Ouvrir un espace d'échanges autour de la gestion des latrines publiques pour les acteurs du secteur EAH ;
- Recueillir les bonnes pratiques, expériences, échecs et points de vigilance identifiés dans la mise en place de latrines publiques : identification des besoins, choix technologiques, gestion et suivi ;
- Faire ressortir les recommandations permettant une pérennisation des latrines publiques et ses enjeux spécifiques du Burkina Faso.

## Déroulement des échanges

La conférence a ouvert 6 jours d'échanges non consécutifs, les contributions d'une vingtaine d'intervenants ont permis de collecter les retours d'expériences des acteurs du secteur, d'échanger et d'identifier les bonnes pratiques, les modes de gestion adéquats selon les technologies utilisées et selon les contextes d'interventions. Les contributions sont venues du Burkina Faso, de France, du Sénégal, du Togo et du Niger. Les contributeurs relevaient d'une diversité d'organisations : Ministères de l'Eau et de l'Assainissement et de la santé du Burkina Faso (service centraux et déconcentrés), collectivités locales, ONG, bureaux d'étude, consultants, opérateurs, centres de formation/recherche, partenaires techniques et financiers, etc.

**Trois sessions**, chacune de deux jours ont été mises en place :

- Session 1 : Préalable à la mise en place de latrines publiques pour favoriser leur utilisation et pérennisation ;
- Session 2 : Choix technologiques et modes de gestion selon les zones de mises en places de latrines ;
- Session 3 : Outils, méthodes et solutions pour la pérennisation des infrastructures.

La synthèse que nous vous proposons présente les idées clés discutées lors de la conférence.

Vous pourrez retrouver la [compilation des échanges en suivant ce lien](#).

## Ouverture MEA - Note sur l'accès à l'assainissement et la gestion des latrines publiques

Fin 2015, les taux d'accès à l'assainissement n'atteignaient que 34.2% en milieu urbain et 12% en milieu rural pour des objectifs visés respectivement de 57% et 54% (2016, Rapport MEA). A ce faible taux d'accès s'ajoute une difficulté de gestion et donc de pérennisation des infrastructures en place, notamment dans les lieux publics ou institutionnels (écoles, centres de santé, marchés, gare, etc.). La défécation à l'air libre reste une pratique largement répandue dans les villes et campagnes du pays.

Au Burkina Faso, une gamme variée de technologies d'assainissement autonome existe dans les lieux publics : latrines traditionnelles, latrines EcoSan, latrines VIP, toilettes à chasse d'eau (manuelle et mécanique).

Si l'entretien des latrines familiales est assuré par les ménages, la gestion et l'entretien des latrines publiques reste problématique, car impliquant plusieurs acteurs : les collectivités, les structures bénéficiaires et les usagers. Il est donc important d'envisager des stratégies à même de prendre en compte tous ces acteurs pour parvenir à une bonne gestion des ouvrages.

La gestion de ces ouvrages se fait par délégation selon trois formules :

- Un contrat de délégation entre la commune et un prestataire privé ou des organisations (syndicats ou associations de commerçants ou de transporteurs) ;
- Une gestion couplée avec celle d'autres infrastructures marchandes (parkings, jardins publics, gares, bornes fontaines, ...) ;
- Une gestion par la structure bénéficiaire elle-même (en régie).

Un [cahier des charges types pour la gestion des latrines publiques](#) qui propose des pistes pouvant aider à améliorer la gestion et l'entretien des latrines publiques a été élaboré en 2013 par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement pour permettre aux communes de disposer d'un outil pour une gestion plus efficace des ouvrages publics d'assainissement.

## Session 1 : Préalable à la mise en place de latrines publiques

La mise en place de latrines publiques doit s'inscrire dans une analyse globale de la filière assainissement, afin de prendre en compte le contexte local, les usages, attentes des futurs bénéficiaires et anticiper la mise en place d'un système de gestion des infrastructures ainsi que l'évacuation des excréta. Les échanges ayant eu lieu à ce sujet lors de la conférence électronique ont identifié différents volets et axes de travail pour assurer l'analyse et l'identification des préalables à la mise en place de latrines publiques.

### ➤ Réalisation d'études préliminaires :

- **Diagnostic participatif** : devant permettre d'identifier les pratiques, habitudes locales, culturelles et donc les besoins et les attentes des futurs bénéficiaires ;
- **Etude de pré faisabilité** : en s'intéressant également aux aspects sociaux, cette étape doit inclure l'ensemble des acteurs locaux et autorités locales (collectivité territoriales, organisation communautaires, CVD, Conseillers municipaux, AUE, CoGes, responsables de structures, gérants de latrines, vidangeurs, etc.). Elle doit permettre de lever les tabou et conflits en vue d'obtenir l'adhésion au projet et donc de traduire un engagement des bénéficiaires. Cet engagement permet de discuter du futur mode de gestion des infrastructures mises en place et notamment des modalités de financement du service ;
- Des **études de faisabilité technique et financière** des ouvrages doivent également être réalisées afin de s'assurer de l'adéquation des choix techniques aux attentes et contraintes locales, en cohérence avec les stratégies de financement. Cette étape permet également d'anticiper la sélection du site d'implantation pouvant parfois se révéler complexe selon la disponibilité du foncier ;
- Une **étude/notice d'impact environnemental et social** doit être menée afin d'identifier les différents facteurs pouvant mettre en cause la durabilité des infrastructures, de sa gestion, mais également de mieux orienter les choix techniques pour répondre au mieux aux enjeux locaux (identification des risques de pollution par exemple).

*« Comme cela a déjà été évoqué, je souhaiterai mettre l'accent au niveau des actions préalables à l'installation de latrines publiques sur tout ce qui peut être fait au niveau de l'acceptabilité sociale de telles installations. Dans le cadre d'un projet que Moriija mène à Nobéré, région Centre-Sud, il est apparu a posteriori qu'une partie de la population était gênée d'utiliser des latrines, pourtant dans le cadre familial, car elle avait l'impression d'être observée sur un geste très intime. Il me semble donc que la construction de latrine publique doit être précédée d'une étude permettant d'évaluer également les freins sociaux ou sociétaux qui pourraient exister et d'une période de sensibilisation de la population pour leur bonne utilisation. » Hélène Ernoul, chargée de projet et de partenariats, eau-assainissement-hygiène éducation, MORIJA*

### ➤ Conduire des activités de communication et de sensibilisation

Il apparaît indispensable de procéder à une implantation sociale des ouvrages en encourageant un changement de pratique. La sensibilisation des futurs bénéficiaires doit se faire sur différents volets :

- Les intérêts et les avantages de l'utilisation de latrines hygiéniques : passant généralement par ses impacts positifs sur la santé individuelle et communautaire, l'amélioration de l'environnement de proximité et la préservation des ressources naturelles ;
- Les enjeux d'une gestion efficace pour assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures incluant donc un prix d'accès au service.

Ces actions de sensibilisation doivent être menées avant, pendant et après la mise en place des infrastructures. Elles concernent les aspects techniques concernant l'utilisation de ces latrines, mais aussi les aspects financiers induits par la maintenance et l'entretien de ces infrastructures et donc la nécessité d'une tarification du service.

*« La sensibilisation sera essentiellement faite à partir des dessins comme cela se fait déjà pour d'autres informations. En montrant la relation entre un excréta, sa diffusion dans le sol, qui rejoint la nappe d'eau souterraine et qui arrive au puits donc à l'eau, que l'on distribue aux enfants qui tombent malades, ou la femme qui ne peut plus travailler dans les champs, ou le sage (le plus âgé) du village qui ne peut plus tenir sur ses jambes... » Bernard HENOU, Hydrogéologue retraité-Association SOLIDARITE EAU SUD (13)*

#### ➤ Prendre en compte la chaîne des valeurs

Du stockage au traitement/valorisation en passant par la vidange et le transport, les acteurs intervenants tout au long de la chaîne d'assainissement doivent être associés à l'ensemble des choix techniques réalisés pour la mise en place de latrines publiques (choix des technologies d'assainissement, situation géographique des infrastructures, design, etc.).

*« Les difficultés en amont de la réalisation des latrines publiques dans les grandes villes ne pourront être aplanies que si le problème de collecte, de traitement, d'épandage et / ou d'utilisation des boues issues des latrines, des fosses septiques, des puits perdus et autres fosses d'aisance n'auront pas été résolus de façon adéquate » TOE Moussa, Consultant international-AHA, AEP - assain, Infras, Expertises et P. Marchés.*

#### ➤ Budgétiser l'évacuation et le traitement des excréta en amont de la mise en place de latrines

L'évacuation, le traitement voir la valorisation des excréta doivent être anticipés et réfléchis avec les acteurs du secteur (communes, services de vidanges, etc.) : tant sur les aspects techniques (accessibilité des fosses, zones de stockage et traitement des boues) que sur les aspects financiers. Ainsi l'évacuation des excréta devra être budgétisé avec (ou par) les autorités locales et venir compléter le plan financier des latrines publiques.

## Session 2 : Choix technologiques et modes de gestion selon les zones de mises en place de latrines (centres urbains, petits centres, etc.)

Le Burkina Faso dispose d'une gamme variée de technologies d'assainissement y compris dans les lieux publics, les choix technologiques, d'installation et de gestion vont dépendre des exigences et contraintes locales. Si les modes de gestion ont peu été abordés lors des échanges, divers critères, choix techniques et recommandations pour la mise en place des infrastructures ont été discutés lors de cette session.

- **Dimensionnement : identifier le nombre d'usager, la fréquentation (marchés, gare routière, etc.), et le public visé**

Les choix technologiques devront être adaptés selon le public visé et leurs habitudes : les besoins selon les lieux ne seront pas les mêmes (marchés, gare routière, zones résidentielles). Le nombre d'utilisateurs et la fréquence d'utilisation influenceront les matériaux, technologies mais aussi le dimensionnement des latrines et du stockage des excréments.

*« Ce qu'il convient de faire c'est procéder, comme pour les projets AEP, à une implantation sociale puis technique de l'ouvrage sur le site, tenir compte de l'orientation des ouvrages et des habitudes des usagers. Dans mes activités j'ai déjà fait démolir et reprendre deux blocs de latrines parce qu'une entreprise entêtée n'avait pas tenu compte des observations du cabinet de contrôle et du directeur d'école. » **Julienne Tiendrébéogo***

- **Des ouvrages inclusifs**

Les infrastructures mises en place doivent être inclusives et donc prendre en compte les personnes vivant avec un handicap ou encore les besoins nécessaires au respect de l'hygiène menstruelle pour les femmes. Des latrines séparées homme/femme peut également être un souhait des bénéficiaires.

- **Accessibilité**

L'accessibilité des latrines se joue géographiquement : les emplacements des latrines publiques doivent être validés par toutes les parties prenantes afin d'assurer leur cohérence avec les besoins locaux, mais aussi temporellement. Les horaires d'ouvertures/fermetures doivent être fixés en amont, en cas d'ouverture de nuit, des installations électriques doivent permettre l'utilisation des latrines et apporter une sécurisation de l'accès au service.

- **Equipements complémentaires**

La mise en place de latrine doit être automatiquement accompagnée d'installation de dispositif de lavage des mains, et donc assurer le fonctionnement d'un point d'eau fiable et continu et la disponibilité des petits consommables (savon) impliquant un renouvellement du stock de petits matériels.

- **Faciliter la maintenance**

Si l'on priorise généralement la vision « usager » pour la conception de latrine, il est important de prendre en compte les besoins techniques pour l'entretien, la maintenance et l'évacuation des excréments. Certains matériaux faciliteront l'entretien des blocs sanitaires, d'autres permettront d'avoir des infrastructures plus robustes.

Durant cette session, de nombreux documents techniques ont été partagés par les participants :

#### De outils portant sur le cadre règlementaire et institutionnel :

◆ *Décret n°2019-0320 portant définition des normes, critères et indicateurs d'accès à l'assainissement au Burkina Faso*, [disponible en ligne](#).

◆ « *Cahier des charges types pour la gestion des latrines publiques* » a été élaboré en 2013 par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso, [disponible en ligne](#).

◆ « *Document de prescriptions techniques spécifiques aux ouvrages d'assainissement* », Ministre de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement du Burkina Faso, juin 2014, [disponible en ligne](#).

#### Des outils méthodologiques :

◆ Guide « *Développer les services d'assainissement : 16 questions pour agir* », du pS-Eau, [disponible en ligne](#).

◆ Guide SMC n°5 : « *Gérer les toilettes et les douches publiques* », réalisé par le pS-Eau et le PDM, chapitre 3 et 4, [disponible en ligne](#).

◆ Chapitre 8D « Blocs sanitaires collectifs » du *Mémento de l'assainissement*, du GRET, [disponible en ligne](#).

◆ Cahier de capitalisation du projet AICHA, en Mauritanie « *Des blocs sanitaires publics propres et rentables, c'est possible* », [disponible en ligne](#).

#### Des outils techniques :

◆ « *Modèle de fiche de gestion journalière pour latrine publique à accès payant* » : cette fiche a été mise au point par la Mairie de Dori dans le cadre d'un projet de gestion des eaux usées et excréta mis en place dans le cadre de la coopération avec la ville d'Annecy le Vieux. Elle a été réalisée pour prendre en compte le niveau d'instruction parfois faible des gérants de latrines. Une fiche par jour est à renseigner par le gérant. Le technicien communal passe lui chaque fin du mois afin de réaliser le bilan, et compléter le bas de la page, [disponible en ligne](#).

◆ *Descriptifs et plans des Édicules Publics (Ecoles primaires et Collèges, Mosquées, Marchés)* réalisés dans les régions de Thiès et Louga au Sénégal, [disponible en ligne](#).

◆ Cinq fiches techniques issu du Mémento de l'Assainissement, produites par le GRET :

Fiches n°25 : *Exemples de plans de blocs sanitaires*, [disponible en ligne](#) ;

Fiches n°26 : *Check-list pour la conception d'un bloc sanitaire*, [disponible en ligne](#) ;

Fiche n°27 : *Outils de gestion pour les blocs sanitaires publics*, [disponible en ligne](#).

Fiche n°28 : *Exemple de grille de sélection d'un gérant*, [disponible en ligne](#) ;

Fiche n°29 : *Exemple de plan d'affaire d'un bloc sanitaire public*, [disponible en ligne](#).

## Session 3 : Outils, méthodes et solutions pour la pérennisation des infrastructures

Diverses stratégies et divers outils d'accompagnement, méthodes de suivi peuvent être mis en place en vue de fiabiliser le fonctionnement des latrines et pérenniser le service. Cette troisième session a fait ressortir des axes de travail et actions permettant de renforcer la pérennisation de latrines publiques.

### ➤ Responsabiliser davantage les communes

Au Burkina Faso, les communes sont propriétaires des infrastructures Eau et Assainissement. En cas de régie, les communes assurent le service, en cas de délégation, elles restent responsables du bon fonctionnement du service en assurant notamment le suivi du délégataire.

Les communes sont donc chargées de :

- **Mettre en place et suivre les instances de gestion techniques et financières** : sensibilisation et suivi de la bonne utilisation ouvrages, gestion de la collecte des redevances et des versements, nettoyage, entretien et maintenance des latrines publiques ;
- **Mettre en place une supervision régulière** des activités de gestion des infrastructures, tout en assurant une restitution des recommandations émises lors de ces supervisions auprès des acteurs concernés et bénéficiaires.

### Campagne de communication et de sensibilisation des lieux publics pour la propreté des latrines (IRC)

Cette campagne a été initiée par l'IRC en 2019 en collaboration avec plusieurs acteurs publics et privés œuvrant dans le sous-secteur de l'assainissement au Burkina Faso, dont la Direction Générale de l'Assainissement (DGA), le projet Mission Fas'eau.

Objectif : Informer le grand public sur l'état des toilettes des structures et sensibiliser leurs responsables à leur bonne gestion.

#### Stratégie :

- Visiter les structures et les noter sur cinq critères : la mise en service des toilettes, la porte qui se ferme, la disponibilité de l'eau, la présence du savon et l'état de propreté.
- Publier les résultats sur la page Facebook de Fasotoilettes qui avait hébergé la campagne.

#### Résultats :

- 600 latrines publiques ont été visitées au niveau national ;
- Elaboration d'une base de données qui donne plus d'informations sur les lieux visités.

#### **Cette campagne a permis de mesurer les impacts suivants :**

- Les structures qui ont obtenu une note finale de 5/5 ont été félicitées sur les réseaux sociaux et dans les médias au Burkina Faso et ont profitées de cette publicité pour doper leur réputation et leur notoriété.
- Des cérémonies corolaires ont aussi été organisées notamment celle menée en collaboration avec la Direction régionale de l'eau du Centre à l'occasion des 96 heures de la région du Centre pour récompenser les structures qui se sont distinguées à travers la propreté de leurs toilettes. Ces cérémonies étaient organisées dans le but de leur montrer le bon côté de la campagne et de sensibiliser les autres à se conformer.
- Plaintes de structures malheureuses pour leurs faibles notes.

- D'autres structures qui n'avaient même pas de toilettes ont commencé à y penser. Notamment la Mairie de Tanghin-Dassouri qui a initié récemment la construction des toilettes pour la mosquée de Nabitenga 1.

L'ambition de la campagne était d'activer un débat public sérieux sur le droit d'accès à l'assainissement dans les lieux publics au niveau national afin d'identifier le meilleur modèle possible pour sensibiliser et le but était pleinement atteint.

**Elie Abossédé, Consultant international/Communication pour le développement.**

#### ➤ Internaliser la gestion de l'eau et de l'assainissement

La présence d'un Agent Technique de l'Eau et de l'Assainissement dans les communes facilite le suivi de la gestion des latrines publiques, indispensable en cas de régie communale, les cas de délégation nécessitent également un suivi en s'assurant de l'engagement des délégataires, par la commune qui en est responsable. Durant ces échanges, les participants ont souligné l'importance d'un désengagement progressif de l'état central au profit des communes.

*« En effet, il y a des questions sensibles liées à la culture (us et coutumes) : tout le monde n'a pas une habitude acquise à l'utilisation des latrines et donc il faut de l'intermédiation sociale pour gérer ces questions dans l'optique de la pérennisation. A ce niveau les collectivités avec un organe comme le conseil villageois de développement qui rassemble tous les acteurs de développement au niveau de la commune, ont une grande responsabilité. Dans la région des Cascades au Burkina Faso, il a été depuis 2018, entamé un processus d'internalisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement à travers le recrutement d'un Agent Technique de l'Eau et de l'assainissement dans les communes. A cet effet, une convention a été signée entre l'État et les communes pour ce faire. Cette convention prévoit une prise en charge de l'agent par l'Etat sur 10 ans avec un désengagement progressif et, à terme, un transfert total à la commune. » Amara KARA, Sociologue, Maire de la Commune de Wolokonto, Directeur du cabinet d'études Agence de Réalisation Multisectorielle (ARM).*

#### ➤ Impliquer les structures locales existantes dans la gestion

Les structures locales préexistantes disposent d'une certaine notoriété donc autorité permettant de faciliter la sensibilisation des usagers à l'utilisation de latrines publiques, en regroupant un panel représentatif des acteurs locaux : tel que les Conseils Villageois de Développement (CVD) en milieu rural notamment.

*« En milieu rural lorsque les latrines publiques doivent être construites dans les écoles, en plus du comité de gestion de l'école, l'implication de l'Association des Parents d'Elèves a toujours été pour nous d'une première importance. Lorsque ce sont les seules latrines du quartier, il faut une bonne coordination entre l'école et l'APE pour éventuellement définir des conditions d'utilisation de ces latrines en dehors des élèves ». Hélène Ernoul, chargée de projet et de partenariats, eau-assainissement-hygiène éducation, MORIJA*

#### ➤ Application du cadre réglementaire

L'opérationnalisation du cadre réglementaire défini par le code de l'hygiène publique et par le code de l'environnement est indispensable. L'interdiction de la défécation à l'air libre et des mauvaises pratiques assimilées oblige le citoyen à faire ses besoins dans des endroits appropriés.

Or les participants à cette rencontre ont observé de nombreuses latrines construites non utilisées par les usagers par manque de confiance dans ces ouvrages (entretien absent ou insuffisant, qualité douteuse des infrastructures, implantation non adaptée ne permettant pas de préserver la dignité des usagers, tarification non adaptée, etc.).

*« La sensibilisation seule ne suffira pas, il faudra que les gens voient l'effectivité des sanctions pour accepter de changer de comportement. » Firmin Hilaire DONGO BADA, Expert Hydraulique et Génie Rural, Consultant International Eau et Assainissement (WASH)*

➤ **Faciliter le suivi de la gestion :**

Par la mise en place de différents outils facilitant le suivi de la gestion technique et financière des latrines publiques, par exemple, des fiches de gestion journalière pour latrines publiques à accès payant. Ce type de fiche a été mis au point par la Mairie de Dori dans le cadre du projet de gestion des eaux usées et excréta. Une fiche par jour à renseigner par le gérant, le technicien communal passe chaque fin du mois pour effectuer le bilan (au bas de la page). Cf. p.6 de ce compte rendu.

➤ **Développer des services annexes**

Des services annexes en lien avec l'accès à l'eau, l'hygiène ou l'assainissement (comme les douches, la vente d'eau potable etc.) ou non peuvent être associés aux latrines publiques notamment pour renforcer leur rentabilité financière. Le développement d'activités génératrices de revenus permet de fiabiliser la gestion financière des infrastructures. Des activités économiques peuvent également être développées en aval de la gestion des infrastructures (vidangeurs, transformation des boues, production de compost etc.), nécessaires au fonctionnement du service, leur viabilité financière renforce l'ensemble de la chaîne d'assainissement.

## Conclusion

Ces trois sessions d'échanges dans le cadre de la discussion en ligne nous ont permis de faire un premier état des lieux des connaissances sur les enjeux, besoins, et encadrements nécessaires à la mise en place de latrines publiques.

Le réseau ACTEA continuera de travailler sur ce thème pour diffuser les informations partagées et poursuivre les échanges d'expériences.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples échanges, vous tenir au courant ou encore pour partager vos informations :

- **Justin Bayili**, Animateur du réseau ACTEA, au Burkina Faso : [reseau.actea@gmail.org](mailto:reseau.actea@gmail.org)
- **Perrine Bouteloup**, Chargée de mission pour le pS-Eau, en France : [bouteloup@pseau.org](mailto:bouteloup@pseau.org)